



Conseil d'Administration du 14 juin 2013 **Siège de la FFHB à Gentilly**

Présents : BAUDE Pascal, BERNAT-SALLES Philippe, BETTENFELD Jacques, BIOJOUT Marie-Christine, BOURASSEAU Marie, FEUILLAN Jean-Pierre, GERMAIN Jean-Michel, GLEIZES CERVERA Sophie, GODARD Michel, GRANDIN Emmanuel, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LAGARRIGUE PASCAL Sylvie, MANOUVRIER Alexis, MARTINI Laurent, MOCKA-RENIER Jocelyne, PERNELET Dominique, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, PRADIER Grégory, SEREX Francis.

Assistent : AMIEL André, BANA Philippe, GOUGEON Daniel, JACQUET Michel, LACOUX Jean-Pierre, KRUMBHOLZ Olivier (en partie).

Excusés : BASQUIN Gilles, BOUSSUGE Martine, BOUTHEMY Philippe, COLY Jean-Loup, DUBUS Odile, GARCIA François, GREGOIRE Philippe, GUICHARD Jean-Louis, LIENARD Christian, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, SAURINA Patricia, SCARSI Claude, SMADJA Alain, VILLEPREUX Brigitte.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance est ouverte à 10 h.

Le Conseil d'Administration valide le procès-verbal de sa séance du 14 avril 2013 à Caen.

Olivier KRUMBHOLZ a souhaité intervenir devant le Conseil d'Administration pour expliquer sa vision de l'actualité de la semaine à la suite de son remplacement au niveau de l'Equipe de France A féminine. S'il en accepte le principe, il considère que la manière dont les événements se sont déroulés ne correspond pas à la logique des résultats de cette équipe et de ces différents parcours.

Sur le plan sportif, les incidents, avec les blessures, qui ont émaillé le Mondial du Brésil en 2011, avec au terme, dans ces circonstances, une 2^{ème} place et la qualification pour le Mondial 2013 ces derniers jours sont des éléments qui plaident pour le travail qu'il a réalisé avec cette équipe. Il a ressenti une adhésion effective des joueuses dans ces circonstances. Certes les Jeux Olympiques de Londres et l'Euro 2012 ont pu infirmer cette opinion. Il estime que la temporalité des choses a été trop liée à des événements ponctuels de jeu ou des facteurs extérieurs comme les blessures. L'engagement fédéral du président avant les JO devant les cadres techniques, à savoir de le confirmer sur l'Olympiade a été annulé sans que le potentiel de l'équipe ait été réellement évalué. Les relations ont été globalement excellentes avec les joueuses à quelques exceptions près et il a toujours senti une adhésion à ses projets même si dans les circonstances de jeu du haut niveau les relations restent tendues. Et les lacunes de certaines joueuses dans la maîtrise technique sont-elles de la responsabilité seule de l'entraîneur ?

Les relations dans la filière féminine ont gênées le travail réalisé au niveau des formations et de l'accès vers le plus haut niveau que représente l'Equipe féminine A. Il doit y avoir une cohérence dans le travail dans tous les secteurs et l'organisation mise en place au début de cette saison était le garant d'une amélioration. A partir de là, il se pose, pour lui, la problématique des compétences de l'évaluation objective d'un entraîneur par l'encadrement technique et pour des élus fédéraux.

Il lui semble que cette décision est une erreur, un risque énorme, en déphase avec les grandes ambitions affichées.

Il se donne jusqu'en juillet pour réfléchir avec ses proches pour, soit poursuivre sa carrière à l'intérieur de la FFHB selon les propositions faites, soit s'orienter vers l'extérieur, à travers une carrière d'entraîneur qui reste à ce jour, son métier essentiel. S'il reste à la FFHB, il se mettra à la disposition de son successeur mais il souhaite que ceux qui se sont associés à son travail puisse poursuivre une mission au sein de la DTN. Il se déterminera, personnellement, plus par rapport à un choix de vie.

Un certain nombre de membres du Conseil expriment leurs avis suite à l'intervention d'Olivier KRUMBHOLZ, surtout en lien avec le choix du moment de la décision fédérale.

Le Conseil d'administration est informé de la saisie du Bureau Directeur par la LNH afin de recueillir son avis sur l'augmentation, lors de la saison 2014/2015, du budget minimum fixé par le cahier des charges de participation aux compétitions de la LNH. Dans l'idée d'œuvre au rapprochement des deux structures (LNH et FFHB), rapprochement souhaité par les deux parties, il est décidé de la tenue d'une réunion commune des

deux Bureaux Directeurs élargis aux Présidents de COC, du Contrôle de Gestion et d'Arbitrage, afin d'échanger sur des approches concertées dans ces secteurs voisins. Cette réunion devra avoir lieu durant le mois de septembre 2013.

Au niveau des compétitions et des règlements :

- a. Pour des raisons de travaux de restructuration important à Bercy, la finale de la Coupe de France 2014 ne pourra être organisée sur ce site. Une organisation avait été envisagée en province mais cette solution n'a pas retenu l'approbation du Conseil d'Administration. La finale de la Coupe de France 2014 pourrait alors avoir lieu le samedi 24 et le dimanche 25 mai 2014 à Carpentier compte-tenu des conditions de pratique et des animations possibles autour de ce lieu de compétition (l'animation, qui n'a pas bien marché à Bercy du fait de l'enchaînement des matchs, est impossible à Coubertin). Il serait aussi possible, pour répondre aux succès remporté par les dernières éditions, de dissocier les finales masculines des féminines. Ces propositions, unanimement adoptées par le Conseil, sont liées à la disponibilité de la salle Carpentier à cette date. Grégory PRADIER, pour la logistique, et Pascal BAUDE, pour la mise en place de la compétition, sont chargés de la suite à donner à ce dossier.
- b. Le Conseil valide l'organisation du barrage entre le 12^{ème} de ProD2 et les premiers des 3 poules de Nationale 1 selon la formule adoptée lors de l'Assemblée Générale de Caen. Précisément, le tournoi à 4 se déroulera sur 3 jours, les vendredi 30, samedi 31 mai et dimanche 1^{er} juin, sur terrain neutre choisi par la COC après appel à candidatures. La COC envisagera toutes les possibilités dans le cas, d'une part, où la ProD2 comporterait en 2013-14 moins de 14 équipes et, d'autre part, où une équipe réserve de LNH terminerait à la première place d'une des poules de N1. Dans cette dernière hypothèse, le tournoi de barrage devrait être distinct des finalités du championnat de N1 et l'attribution du titre de champion de France N1 se déroulerait alors le jour des finales nationales N1F, N2, N3 dites « ultra-marines ». Si aucune équipe réserve ne finit en tête de sa poule, alors le titre de champion de France N1 sera décerné à l'équipe de N1 la mieux classée à l'issue du tournoi de barrage.
- c. Les CPL et CPC avaient soulevé, durant la saison 2012-13, les difficultés rencontrées pour la mise en place, en 2013-14, du championnat de France des moins de 18 ans féminin dans sa formule adoptée lors de l'Assemblée Générale fédérale d'Evian en 2012. Dans ces conditions, l'Assemblée fédérale d'avril 2013 a donné mandat au Conseil d'administration pour finaliser, à partir des propositions d'un groupe de travail constitué de Présidents de Ligues et de Comités, de membres de la COC et de membres de la DTN en charge de la filière féminine, la mise en place de cette compétition pour la saison 2013-2014. Précisément, Pascal BAUDE présente les travaux du groupe de travail qui propose une organisation similaire à celles du championnat de France -18 ans masculin, avec l'engagement à ce jour de 92 équipes féminines dans ce championnat en 2 phases. L'organisation présentée est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil d'Administration et sera intégrée au règlement particulier de la compétition pour 2013-14.
- d. Le Conseil d'Administration a été saisi d'une demande de modification de l'article 47.1 des règlements généraux souhaitée par la DTN et présentée par la CNSR avec application immédiate dès le début de la saison 2013-2014. Elle concerne les autorisations d'entraîner en LNH, LFH, ProD2 et D2F-VAP et vise à éviter qu'un entraîneur déjà licencié dans un club sollicite une autorisation d'entraîner pour un autre club par l'intermédiaire d'une licence blanche prise dans ce 2^{ème} club. Il s'agit ainsi d'éviter que les mêmes diplômes puissent être doublement comptabilisés : d'une part, pour la CMCD dans le club d'origine et, d'autre part, dans le cadre de l'autorisation d'entraîner en secteur professionnel. Conformément à l'article 9.5 du Règlement intérieur de la FFHB, le CPL et le CPC ont été consulté par courriel, aucune réponse négative n'ayant été formulée lors de cette consultation, le Conseil d'Administration adopte, avec application immédiate, la modification suivante des règlements généraux :

« 47.1 Principe

Toutes les équipes évoluant en Handball ProD2, D2F-VAP, LFH et en LNH doivent compter au minimum parmi leurs licenciés un entraîneur titulaire de l'autorisation d'entraîner délivrée par la DTN de la FFHB.

Plusieurs entraîneurs d'un même club peuvent être titulaires d'une autorisation d'entraîner.

À peine d'irrecevabilité de la demande, les entraîneurs titulaires d'une licence blanche ne peuvent pas solliciter une autorisation d'entraîner au bénéfice du club dans lequel ils possèdent cette licence.

L'officiel A mentionné sur la feuille de match de toute rencontre officielle de Handball ProD2, D2F-VAP et LFH organisée par la FFHB et/ou de LNH doit être un entraîneur autorisé ou provisoirement autorisé par la FFHB.

À défaut, le club concerné peut être sanctionné par la COC concernée, d'une sanction sportive accompagnée d'une pénalité financière.

L'officiel A est le « responsable d'équipe » au sens des règles 4:2 et 4:3 des Règles de jeu de l'IHF, publiées dans le Livret de l'arbitrage. »

- e. Au cours des débats sur l'arbitrage lors de l'Assemblée Générale d'avril 2012 à Evian, et plus particulièrement sur la proposition de la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation relative aux mutations d'arbitres dans le cadre de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (voir procès-verbal de cette Assemblée Générale, pages 21 et 22), il a été clairement exposé, avant le vote, par le président de la Commission centrale d'arbitrage que les modifications réglementaires proposées concernaient à la fois les arbitres et les jeunes arbitres. Les modifications ont été adoptées à une large majorité (près de 87% des voix). Cependant, la rédaction finale des articles 29.6.4 et 57.3 des règlements généraux 2012-13 n'a pas pris en compte de façon explicite la précision apportée par le président de la CCA, pas plus qu'une précision à l'article 28.4.3.1 (équivalent pour les jeunes arbitres de l'article 28.3.3.1 pour les arbitres), demandée, et acceptée, par un intervenant. Ce qui a donné lieu à des interprétations diverses de ces règles. Pour éviter des divergences d'interprétation, le Conseil d'Administration décide, sur proposition de la CNSR et de la CCA, de rétablir une rédaction des articles concernés conforme aux décisions de l'Assemblée fédérale, et qui supprime également une répétition entre les deux articles 29.6.4 et 57.3. Précisément, les modifications adoptées sont les suivantes :

« **28.4.3.1** - Un jeune arbitre ne peut être comptabilisé qu'au titre d'un seul club, ~~dans lequel il doit être licencié pour la saison en cours.~~ (...) »

29.6.4 Mutations d'arbitres et de jeunes arbitres

~~Les arbitres qui mutent en période officielle restent comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté.~~

~~Les arbitres qui mutent hors période officielle restent comptabilisés, pour la saison en cours et pour la saison suivante, au bénéfice du club quitté.~~

En cas de mutation, les arbitres et les jeunes arbitres sont comptabilisés conformément aux dispositions de l'article 57.3. (...) »

57.3 Arbitres

Si un arbitre **ou un jeune arbitre** change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction d'arbitre **ou de jeune arbitre** et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté. Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction d'arbitre **ou de jeune arbitre** et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la suivante. Dans les deux cas, la fonction d'arbitre **ou de jeune arbitre** et les arbitrages de l'arbitre ou **du jeune arbitre** qui mute peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté. »

Ces nouvelles rédactions seront intégrées à l'Annuaire fédéral 2013-2014.

- f. Sur proposition de Pascal BAUDE, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la délibération suivante sur la composition de l'équipe dans le cadre de la coupe de France : Le club peut aligner 14 joueurs sur la feuille de match, sans limitation de licences de type B ou E. En revanche, les licences de type C ne sont pas autorisées sur les feuilles de match des rencontres de coupe de France. Si un joueur titulaire d'une licence C participe à une rencontre, alors celle-ci sera automatiquement donnée perdue par pénalité par la COC concernée (pénalité sportive et amende financière correspondante).

Claude PERRUCHET présente une première mouture de la réforme des statuts de la FFHB souhaitée par Joël DELPLANQUE et annoncée à la fin de la dernière Assemblée Générale de Caen. Celle-ci, au-delà du délai de présentation, pose la question de la nécessité ou non de faire évoluer nos statuts. Il s'agit à la fois d'envisager une représentation des territoires par les Présidents de Comités et de Ligues, d'affiner la représentation féminine et d'intégrer tous les acteurs de la vie fédérale. Il est évident que cette évolution va de pair avec un travail de groupes transversaux collaboratifs qu'il sera nécessaire de mettre en place à l'image du Groupe Fédéral de Coordination. Joël DELPLANQUE souhaite que les membres du Conseil adressent au Président de la CNSR et au Secrétaire Général avant la rentrée 2013, les observations, remarques et propositions permettant de formaliser de manière plus concrète ce projet qu'il s'agira ensuite de présenter à la discussion des autres instances de la Fédération. Il souhaite que chacun s'exprime sur les évolutions des statuts et du règlement intérieur. Il appartiendra ensuite au Conseil d'étudier, en cohérence avec le nouveau dispositif, les

modifications possibles, si nécessaire, sur les autres instances fédérales telles commission d'éthique, le CPL et le CPC.

Philippe BANA présente des modifications appelées à être soumises au vote du Congrès de l'IHF qui se déroulera fin octobre à Doha. Il rappelle aussi qu'à cette occasion doivent être renouvelés les mandats des élus à l'IHF dont celui de Joël DELPLANQUE qui devrait être reconduit au Comité Exécutif. Il fait part aussi de la décision du CIO de classer le handball dans la catégorie D des disciplines sportives par le fait que le handball est inexistant dans certains pays majeurs du sport mondial comme la Chine ou les Etats Unis.

Il précise, par ailleurs, le travail réalisé par Armand STEIGER au niveau de l'utilisation de la vidéo au cours des rencontres, dans les analyses de certaines situations de matches avec l'EHF. La prochaine étape pourrait être une présentation à la Fédération Internationale des possibilités autour d'une aide vidéo à l'arbitrage à travers ce travail réalisé ou envisagé à partir des outils utilisés.

Philippe BANA confirme le dépôt d'une lettre d'intention pour la candidature de la FFHB à l'organisation du Championnat d'Europe féminin de 2018.

Enfin Joël DELPLANQUE explique les raisons qui ont poussé la FFHB à ne pas envoyer les équipes nationales aux Jeux Méditerranéens en Turquie. Cette décision avait surtout été motivée par un déplacement des compétitions de handball en dehors du site où devait se dérouler les autres épreuves de ces Jeux, et cela sans garantie particulière de la part des organisateurs locaux quant aux conditions de sécurité. D'autres disciplines ont, pour les mêmes raisons, annoncé leur retrait.

La séance est suspendue, elle reprend à 14 h 30.

Alexis MANOUVRIER, Thierry GAILLARD et Marie-Christine BIOJOUT rappellent les grands axes de la politique fédérale déjà énoncés lors de l'Assemblée Générale de Caen. C'est avant tout une ambition partagée au service des clubs. Notre image de marque doit se concevoir par une éthique, une réponse à notre mission sociétale et un enjeu économique. La stratégie, dans le respect de la Convention d'objectifs conclue avec le Ministère chargé des sports, doit façonner le club de demain avec l'aide des Comités et des Ligues. Il s'agit de gagner « la lutte des places » au sein du sport scolaire et périscolaire, de renforcer ou créer des pratiques diversifiées répondant aux demandes du public et de promouvoir un esprit et des outils communautaires. C'est le socle du service aux clubs et aux structures.

Pour cela nous devons dialoguer dans le cadre des projets de territoires, labelliser des clubs (« Top club ») et financer dans un circuit aménagé avec un climat de confiance. Les chargés de développement, les emplois d'avenir et les services civiques sont des moyens d'actions pour ce projet. Les procédures et les modalités d'intervention seront ensuite présentées ainsi que le calendrier qui, dès fin juin 2013 à travers la note d'orientations et les outils afférents, permettront de rythmer le calendrier.

La centrale d'achats dont le cahier des charges devra être proposé au service financier pour un appel à candidatures dans les prochains mois sera un des outils nouveaux à la disposition des activités du développement. Ce sera une externalisation maîtrisée de la fonction acheteur par une organisation plus professionnelle et un outil au service des Ligues, Comités, clubs et licenciés. Le support sera un catalogue multi-usage avec un service d'achat, de vente et un service après-vente. L'échéance se situe au 1^{er} janvier 2014. Le cahier des charges de la consultation sera diffusé en juillet 2013 et intégrera la dimension DOM-TOM où l'acheminement des outils représente un coût parfois trop conséquent. Un rencontre devra avoir lieu avec la Commission des Finances pour finaliser cette opération. Il s'agit donc d'une orientation nouvelle qui doit se baser sur un partenariat de confiance dont le pic d'exploitation doit alimenter les animations autour du Mondial 2017. A l'horizon 2016 une plateforme multimédia sera envisagée. La situation actuelle manque de lisibilité dans les territoires et cette approche doit renforcer notre image auprès des différents publics.

L'enjeu du Fonds de dotation et des actions philanthropiques représente une autre perspective à travailler pour structurer nos démarches solidaires et affirmer une cohérence fédérale dans l'optique du Mondial 2017 et de l'Euro 2018.

La vision globale de l'état d'un territoire reste un enjeu essentiel qui doit se baser sur le Bureau Territorial, l'ETR et la Commission de Développement.

Marie-Christine BIOJOUT présente ensuite l'Été du Hand avec une aide aux structures et une labellisation des tournois de jeunes (50 000 jeunes handballeurs font ou feront du handball de plage). La Tournée FDJ, en lien avec le service marketing, se déroulera du 13 juillet au 15 août de Dieppe au Cap d'Agde. Le Sandball, avec sa formule historique, sera aussi présent durant l'été.

Michel GODARD présente ensuite l'Institut de Formation, dont les travaux du groupe technique qui s'est réuni à 3 reprises et du groupe de pilotage du 31 mai dernier. Le principe de fonctionnement permet au groupe technique de réfléchir à la mise en œuvre d'un institut et d'apporter des réponses aux questions posées par le groupe de pilotage. L'institut de formation sera conçu comme un outil au service du projet fédéral et au service des projets territoriaux. Au stade actuel, il s'agit de réfléchir aux offres de formation susceptibles d'être mises en place ainsi qu'à la tarification adéquate. Notre démarche n'est pas du tout la même que celle du football dont l'objectif est plus de mettre en place un outil financier à la disposition des formations. L'étude du fonctionnement des autres fédérations est toujours d'actualité. La prochaine réunion du groupe de pilotage aura lieu le 8 novembre 2013, le groupe technique se réunira, quant à lui, le 4 juillet et à la rentrée.

Sophie GLEIZES CERVERA présente les actions en direction de la santé et les objectifs partagés à mettre en place à partir des préconisations du Ministère. Un programme de remise en forme dans des clubs labellisés sera à l'ordre du jour de la réunion de la Commission Médicale nécessitant une harmonisation. Des méthodes d'organisation y compris comptable doivent être mises en place.

Trois axes émergents doivent être privilégiés :

1. Une offre de pratique de remise en forme (il faut créer cette offre de pratique !).
2. La motricité des 3/5 ans en lien avec la parentalité et parler santé sur l'ensemble des grandes manifestations (prévention).
3. Etre reconnu comme acteur de santé

Il reste à organiser l'affichage de ce travail.

Emmanuel GRANDIN rappelle les grandes lignes de l'Assemblée Générale qui aura lieu en Martinique fin mai 2014. Le départ est prévu le lundi 26 mai et le retour le lundi 2 juin au matin à Orly avec une possibilité laissée aux participants de poursuivre le séjour, au même tarif jusqu'au mercredi ou samedi suivant. Un courrier sera adressé prochainement aux personnes inscrites sur ce déplacement pour préciser les modalités de ces séjours. L'Assemblée Générale elle-même se déroulera les mardi 27 et mercredi 28 mai. Un cadeau artisanal aux délégués a été validé. Une invitation sera adressée à l'IHF et à la Fédération Panaméricaine. Deux soirées de gala sont prévues. Alain JOURDAN rappelle que le retro planning reste celui des Assemblées habituelles même s'il y a un décalage dans le temps. En effet il faut aussi avoir en tête que la saison administrative se termine le 31 mai et les formalités à mettre en place restent aux dates prévues par les règlements généraux. Il faudra donc anticiper certaines écritures de textes qui seront votées lors de l'Assemblée de manière à pouvoir les diffuser dès le début du mois de juin car applicables dès le 1^{er} juin 2014.

Alain JOURDAN profite de cette occasion pour demander aux administrateurs de se conformer à l'organisation des adresses standardisées. Une réunion sera mise en place avec les services fédéraux et le service informatique pour étudier les modalités d'aide aux personnes qui n'accèdent pas à ces adresses.

Alain JOURDAN présente ensuite les grandes lignes d'une note transmise par Brigitte VILLEPREUX sur la mise en place des politiques territoriales à partir du programme présenté à la dernière Assemblée de Caen. Les visites des territoires ont commencé. Les projets innovants, portés ou non par des emplois, sont au centre des réflexions même si les orientations sont différentes en fonction des ressources ciblées soit sur des compétences d'arbitrage, soit sur des compétences administratives. De plus le dispositif des emplois d'avenir est connu de tous, et certains territoires vont y faire appel dans des circonstances précises et avec le souci de l'encadrement. Les visites devraient s'échelonner jusqu'au mois de mars 2014. Cela permettra d'avoir un véritable diagnostic sur le territoire national. Il s'agit, au cours de ces visites, d'être disponible pour aider les territoires à se structurer.

Concernant le FADTE, 50% de la part consacrée à la pérennisation des emplois des cadres techniques fédéraux des Comités et des intervenants techniques des pôles a été versée, comme auparavant, aux Ligues et Comités. Seul un territoire a souhaité que son enveloppe soit globalisée.

Les Assemblées Générales de Ligues et de Comités se déroulent actuellement. Les clubs sont bien présents et participent activement à la mise en place des projets. La participation des élus locaux est plus inégale. La CMCD et les finances font l'objet de discussions et de questionnements même si, dans l'ensemble, au niveau des Ligues, les situations sont bien maîtrisées. La participation fédérale étant moins régulière, il est demandé aux Ligues d'être attentives aux situations des Comités employeurs. Dans cette optique, la Commission des Finances, avec l'aide d'un salarié fédéral, fera une synthèse des situations des Comités pour l'exercice 2012. La synthèse des Ligues a déjà été réalisée par Claude SCARSI. Le déroulement des Assemblées de Ligues fait apparaître, parfois, une présentation confuse qui crée des tensions qui néanmoins s'apaisent lorsque les

présentations se clarifient. Au niveau fédéral, quelques remarques sont formulées sur des dysfonctionnements de l'informatique et du site Internet, la mise à disposition de l'annuaire fédéral et sur le coût de l'arbitrage sur certaines divisions nationales.

Michel JACQUET présente ensuite l'état d'avancement de l'organisation du Mondial 2017. Il précise qu'à la suite d'un audit de fiscalité, il est préconisé la création d'une structure indépendante de la fédération pour assurer le portage de l'évènement. Cette structure serait de type « association loi 1901 ». Les statuts sont en cours de rédaction. Le budget du Mondial 2017, hors incidence fiscale en cours d'analyse et hors animations périphériques s'élève à ce jour à 22 M€.

Concernant la sélection des sites du Mondial 2017, le cahier des charges d'organisation sera disponible à compter du 17 juin. Un séminaire se déroulera au CNOSF le 9 juillet qui devrait apporter des éclaircissements et répondre aux questions des sites susceptibles d'accueillir des rencontres de ce Mondial 2017. Les intentions de candidater (lettre cosignée par la collectivité « chef de file » et la structure fédérale « chef de file ») devront parvenir à la FFHB pour le 31 juillet. Les dossiers de candidature définitifs devront être adressés pour le 4 octobre. Les visites des sites candidats seront mises en place au dernier trimestre 2013. Le choix des sites sera annoncé dans le courant du 1^{er} semestre 2014.

Les animations feront l'objet d'un cahier des charges spécifique à partir du programme d'animations à mettre en place avec une dimension nationale ou locale. Les budgets seront établis courant 2014.

Michel JACQUET fait le point sur les possibilités envisagées à ce jour pour la Maison du Handball.

Alain JOURDAN demande aux administrateurs de présenter leurs observations éventuelles sur les propositions du calendrier fédéral 2013-2014 en leur possession et en évitant de mettre des réunions des commissions ou de leurs groupes de travail les jours des réunions fédérales programmées. Certaines réunions, CPL, CPC et réunions de zones seront programmées à l'issue de la réunion des responsables de zone des Présidents de Ligues et de Comités élargie aux suppléants qui se déroulera le jeudi 4 juillet au siège de la FFHB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général